

Absentéisme au cabinet

Les absents ont-ils toujours tort ?



Ponctuelles ou répétées, les absences d'employés peuvent porter préjudice à l'activité du cabinet. En connaître les causes permet de les prévenir.

Savoir reconnaître les causes à l'origine des absences de vos employés est le meilleur moyen de les prévenir et ainsi d'éviter de tomber dans des situations conflictuelles, souvent très préjudiciables à l'activité du cabinet.

Par Rodolphe Cochet

L'absentéisme au cabinet dentaire peut se révéler être un véritable fléau pour les praticiens qui en sont victimes, d'autant plus si ces absences sont imprévisibles et si elles ne sont pas les conséquences directes d'un problème de santé avéré. Pour envisager de désamorcer la situation de crise avec votre assistante, il convient d'identifier les causes possibles de ces absences grâce à 11 cas de figure qui vous sont présentés ci-après. Bien entendu, la question de la prévention d'un conflit



Dental RC

se pose uniquement dans le cas d'absences répétées.

L'absentéisme de décompression ou de régulation

« Je suis à bout de souffle. On m'en demande toujours plus, je n'ai aucun répit. J'en ai pourtant déjà parlé, il n'a pas voulu m'écouter. Je suis usée. Je ne vois pas d'autres moyens que celui-ci pour décompresser et envisager de reprendre mon activité avec le même rythme. Il me dit lui aussi que ses journées sont harassantes. Il n'a qu'à réduire son activité. Moi, en tout cas, ce n'est pas mon cabinet. Je ne me tuerai pas à la tâche. On forme un binôme. Il devrait aussi prendre en considération mes capacités de production et mon endurance. »

L'absentéisme de manifestation ou de protestation

« Ils ont refusé ma demande de congés exceptionnels. Tous les 3 ans, je dois me rendre à Madagascar pour voir ma famille durant 3 semaines. Je dois m'y prendre à l'avance afin de bénéficier de tarifs avantageux. J'ai prévenu mes patrons quasiment un an à l'avance, le temps qu'ils puissent s'organiser. Lors de mon embauche, je leur en avais parlé. C'est franchement injuste. Il est hors de question que je sacrifie ma famille pour mon boulot. »

L'absentéisme d'indignation

« Je ne supporte plus le manque de considération des dentistes du Centre. Ils sont totalement incompétents en management et en communication. La direction ne daigne même pas leur proposer un parcours de formation ou de coaching. »

L'absentéisme de dépression

« Je ne vois plus le sens de mon travail. J'ai peur pour mon avenir personnel et professionnel. Je ne sais pas où on va... Je ne supporte plus le →

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Dans tous les cas de figure décrits dans cet article, il est nécessaire de faire le point avec votre employé(e) dans le cadre d'un entretien individuel. Noter par ailleurs que la réalisation d'un entretien individuel est devenue obligatoire **depuis mars 2016**. Tous les salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise, doivent bénéficier d'un entretien professionnel tous les deux ans consacré à leurs perspectives d'évolution professionnelle, tout particulièrement en termes de qualification et d'emploi, et non pas axé sur une évaluation de leur travail. **Distinct de l'entretien annuel d'évaluation**, il remplace les différents entretiens et bilans en entreprise existants et doit en outre être systématiquement proposé à l'issue d'un congé maternité, d'un congé parental d'éducation, d'un congé de soutien familial, d'un congé sabbatique, d'un arrêt maladie...

Le saviez-vous ?

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL AU CABINET DENTAIRE DEVIENT OBLIGATOIRE

L'entretien professionnel est organisé tous les deux ans, alors que l'entretien annuel a lieu, comme son nom l'indique, la plupart du temps, tous les ans. L'entretien annuel d'évaluation concerne tous les salariés du cabinet alors que l'entretien professionnel ne s'adresse qu'aux salariés ayant au moins 2 ans d'ancienneté. Lors de l'entretien professionnel, les questions centrales ne doivent pas concourir à une évaluation des compétences de l'employé(e). La principale différence entre ces deux entretiens se situe là : Où serez-vous dans 6 mois, dans un an, dans deux ans ? Quel élan souhaitez-vous donner à votre carrière ? Quelles sont vos ambitions ? Telles sont les questions primordiales que vous devez poser en amont de l'entretien professionnel.

Référence Code du Travail : L6315-1



L'absentéisme au cabinet dentaire peut se révéler être un véritable fléau pour les praticiens qui en sont victimes.



Rodolphe Cochet
FONDATEUR DE DENTAL RC

- Chargé de cours à l'UFR d'odontologie de Garancière & Reims
- Formateur exclusif Dentsply Sirona Orthodontics
- Intervenant D.U implantologie et D.U Orthodontie de l'Université d'Évry



→ contact avec les patients du cabinet. Je suis à bout de souffle et à cran. »

L'absentéisme d'usure au travail

« Je suis fatiguée, j'ai mal au dos, mon praticien ne m'autorise pas à être en position assise car il a du mal à s'accoutumer à l'ergonomie d'un poste de travail à quatre mains... Mes absences de courte durée me servent de mécanisme de contrôle pour respirer de temps en temps ».

L'absentéisme « je m'en foutiste »

« Je baisse totalement les bras, je capitule... je n'en ai plus rien à faire de mon boulot et du cabinet. Je suis lasse de tout. Je n'ai plus du tout envie de venir travailler le matin. C'est le point de non-retour. »

L'absentéisme opportuniste

« Je profite du système social en me déclarant régulièrement en état de dépression. Pourquoi n'aurais-je pas le droit de souffler un peu comme les autres ? Je n'y peux rien si certains arrêts sont dictés par complaisance. De toute façon, que je travaille bien ou pas, cela ne change pas grand-chose à ma rémunération. »

L'absentéisme professionnel

« J'ai une seconde activité à côté de mon travail car mon salaire au sein du cabinet ne me permet pas de vivre décemment. Je vis seule avec un enfant à charge. Entre les arrêts de complaisance et mes absences autorisées en quittant le cabinet plus tôt certains soirs, je parviens à jongler avec les deux activités, même si cela me fatigue énormément. »

L'absentéisme de nécessité

« On me demande d'assurer une permanence téléphonique du cabinet pendant les grandes vacances. Le praticien prend huit semaines de congés. J'ai uniquement droit à cinq. Je dois rattraper ces jours. Mais je ne pourrai pas faire garder mes enfants durant les vacances d'été. Je ne trouverai aucune nourrice disponible et puis je n'ai pas les moyens. Je me ferai donc arrêter car je n'ai pas le choix. »

L'absentéisme calculateur

« Cela ne me coûte pas grand-chose d'être absente de temps à autre. Je ne veux surtout pas courir le risque d'une retenue sur mon salaire. »

L'absentéisme d'injustice

« On me demande d'en faire toujours plus et pour autant, le salaire ne suit pas. On n'a même pas de primes. Pire, je suis plus performante et efficace que mes collègues et pourtant mon taux horaire reste le même depuis des années. » ■

DENTAL RC

Coaching en organisation des cabinets dentaires depuis 1999

7 rue Nicolas Houel - 75005 Paris

www.rh-dentaire.com - Tél. : 01 43 31 12 67 - info@rh-dentaire.com